

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'INFORMATION ET DE SELECTION D'APPEL A PROJET DU 17 DECEMBRE 2021 POUR LA
CREATION DE 5 PLACES DE SERVICE D'EDUCATION SPECIALISEE ET DE SOINS A
DOMICILE (SESSAD) POUR ENFANTS, ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES AVEC
TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA) SUR LE TERRITOIRE DE DEMOCRATIE
SANITAIRE DE ROUEN-ELBEUF**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet ;

VU le décret 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projet ;

Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;

VU la décision du 27 mai 2021 portant modification de la liste des membres ayant un mandat permanent pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet relevant de la compétence exclusive de l'ARS ;

VU l'avis d'appel à projets du 29 juin 2021 relatif à la création de 5 places de Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) pour enfants, adolescents et jeunes adultes avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) sur le territoire de démocratie sanitaire de Rouen-Elbeuf ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La liste des membres permanents, siégeant à la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de compétence exclusive de l'ARS, avec voix délibérative et consultative, est jointe en annexe de la présente décision.

ARTICLE 2 : Sont désignés comme membres non permanents, avec voix consultative, spécifiquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 17 décembre 2021 chargée d'examiner les projets de création de 5 places de Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) pour enfants, adolescents et jeunes adultes avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) sur le territoire de démocratie sanitaire de Rouen-Elbeuf :

Au titre des personnes qualifiées :

- Mme Nathalia REMILLY, responsable du pôle évaluations – MDPH 76
- Mme Charlotte LEMOINE, pilote régional autisme – CRA Eure-Seine

Au titre des représentants d'usagers spécialement concernés :

- Mme Françoise MARRÉ, association Asperger Family

Au titre des personnels des services techniques :

- Mme Maria YOUSFI, chargée de mission au pôle organisation de l'offre médico-sociale - ARS

ARTICLE 3 : Le mandat des membres non permanents est valable uniquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social susvisée.

ARTICLE 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie. Cette saisine peut se faire via l'application « Télérecours citoyen » : www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à CAEN, le **07 DEC. 2021**

P/ Le Directeur général
La Directrice de l'autonomie,

Françoise AUMONT



Jérôme DUPONT
ARS de Normandie
Adjoint à la directrice de l'Autonomie

ANNEXE

	Nombre	Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE			
ARS de Normandie			
Représentant le Directeur général de l'ARS de Normandie	1	Directrice de l'Autonomie	Représentant de la Directrice de l'Autonomie
Représentants de l'ARS de Normandie	3	Directeur délégué départemental	Délégué territorial
		Responsable du pôle organisation de l'offre médico-sociale	Cadre du pôle organisation de l'offre médico-sociale
		Médecin de la direction de l'Autonomie	Médecin de l'Agence Régionale de Santé
Représentants les usagers			
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées (CRSA)	1	Jean-Claude DUMONT FNAR	Jean LEFEUVRE UTR CFDT 14
Représentants d'associations de personnes en situation de handicap (CRSA)	2	Marc HOUSSAY Autisme Basse-Normandie	Annick HAISE APF
		Francine MARAGLIANO AFTC Normandie	Eric MEDRINAL UNAFAM
Représentant d'associations de personnes confrontées à des difficultés spécifiques (CRSA)	1	Ndeye Combaye NIANG CRPA	A désigner
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE			
Représentants les gestionnaires			
Représentants les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil	2	Stéphane AUBERT FHF	Julien ANDRE FEHAP
		Jacques SERPETTE URIOPSS	Emmanuel AFONSO NEXEM